

Le sous-ministre

Québec, le 26 avril 2021

Monsieur Steve Lussier
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Sherbrooke
Case postale 610
Sherbrooke (Québec) J1H 5H9

Monsieur le Maire,
Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'audit effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau potable, des constats de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelle ont été relevés. Les contrats visés sont :

- Teknika-HBA inc., octroyé de gré à gré durant l'année 2006 pour les plans et devis définitifs du projet de construction d'un nouveau réservoir, d'une station de surpression et du prolongement de conduites d'aqueduc dans le secteur Saint-Élie-d'Orford, totalisant un montant de 100 286 \$, taxes non incluses.
- Teknika-HBA inc., octroyé de gré à gré durant l'année 2007 pour les services durant la construction du projet de remplacement des impulseurs des pompes, prolongement des conduites et construction d'un réservoir dans le secteur Saint-Élie-d'Orford, totalisant un montant de 40 909 \$, taxes non incluses.
- Teknika-HBA inc., octroyé de gré à gré durant l'année 2008 pour les plans et devis définitifs du projet d'alimentation en eau potable du secteur urbain de l'arrondissement de Brompton et conversion de l'ancienne usine de filtration en réservoir d'emmagasinement, totalisant un montant de 101 172 \$, taxes non incluses.

...2

Québec

Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal

Tour de la Place-Victoria, 3^e étage
800, rue du Square-Victoria, bureau 3.16
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

- Teknika-HBA inc., octroyé de gré à gré durant l'année 2008 pour les plans et devis définitifs de l'imperméabilisation du réservoir J-M Jeanson et les travaux d'aqueduc connexes, totalisant un montant de 100 729 \$, taxes non incluses.
- Teknika-HBA inc., octroyé de gré à gré durant l'année 2008 pour les services durant la construction du projet d'alimentation en eau potable du secteur urbain de l'arrondissement de Brompton et la conversion de l'ancienne usine de filtration en réservoir d'emmagasinement, totalisant un montant de 134 850 \$, taxes non incluses.

Les non-conformités constatées contreviennent au cadre normatif de la Ville en matière de gestion contractuelle. Les justifications transmises par cette dernière ne permettent pas de modifier les constats de non-conformité.

Conséquemment à ce qui précède, le Ministère s'est adressé à la Ville afin que celle-ci mette en place des mesures concrètes et raisonnables qui permettront de s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant de son cadre normatif. Ces mesures doivent respecter les trois principes sur lesquels devraient reposer toute décision et tout processus menant à l'adjudication d'un contrat, soit l'intégrité, l'équité et la transparence.

Bien que la Ville ne partage pas notre interprétation légale concernant cette situation, elle nous avise que différentes mesures permettant de s'assurer du respect des lois et règlements ont été adoptées depuis 2010, et ce, notamment à la suite de la modification de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* :

- *Depuis 2010, nous appliquons les règles telles que prescrites par la Loi suite à la modification de l'alinéa 2 de l'article 573.3. Toutes les phases d'un contrat de services professionnels (plans et devis préliminaires, définitifs et surveillance des travaux) sont adjugées suite à une demande de soumissions en fonction des seuils établis par Règlement du gouvernement.*
- *La Ville de Sherbrooke a adopté le 24 mai 2019 son nouveau Règlement 1-139 sur les règles de gestion contractuelle.*
- *Des formations sont dispensées à l'ensemble du personnel de la Ville qui est susceptible d'appliquer ce nouveau chapitre. Le Service des affaires juridiques et le Service de l'approvisionnement et des équipements suivent des formations continues dans le domaine.*
- *Les directives transmises au personnel responsable de l'application de la Loi et des règlements et politiques municipaux sont constamment mises à jour.*

Du moment que ces mesures sont rigoureusement mises en application, le Ministère considère que vous avez satisfait à sa demande.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*. Je vous enjoins de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil et de la rendre publique immédiatement de la manière prescrite pour la publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera cette lettre sur son site Internet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(Original signé)

Frédéric Guay